

# Un projet politique communautaire pour l'aménagement du territoire et le développement de l'habitat !

C'est à la communauté d'agglomération Territoires vendômois que revient la mission de donner le cap en matière d'aménagement de son territoire. Compétente depuis sa création en 2017 en lieu et place des communes, elle a lancé, début 2019, l'élaboration de son Plan local d'urbanisme intercommunal valant Programme local de l'Habitat (PLUiH) sur les 65 communes qui composent son territoire et dont fait partie la commune de SELOMMES.

Ce document définira un véritable projet politique d'aménagement pour les 10-15 années à venir en matière d'équipement, d'économie, de mobilité, d'habitat, d'environnement etc. Ce projet se traduira d'une part par des règles d'urbanisme qui encadreront les autorisations d'urbanisme (permis de construire, les déclarations préalables, permis d'aménager etc.) délivrées par les maires et d'autre part par un programme d'action en faveur de l'habitat.

## Où en sommes nous ?

Le projet se déroule selon plusieurs grandes étapes. L'étape n°1, le diagnostic de territoire touche à sa fin. Les derniers travaux ont permis aux communes de faire part de leurs projets pour le futur et de concerter les agriculteurs de leur territoire.

## Comment puis-je participer en tant qu'habitant ?

La procédure s'accompagne d'une concertation qui est menée tout au long de la démarche. Si vous avez des questions, des demandes, un registre est à votre disposition à la Mairie afin que vous puissiez vous exprimer sur le projet. Vous pouvez également faire un courrier au maire ou au président de l'agglomération territoires vendômois afin que votre demande soit prise en compte avant l'arrêt du projet, courant 2024. Des réunions publiques seront en outre organisées à chaque grande étape. Enfin, vous pouvez suivre l'avancement de la démarche sur le site internet de l'agglomération : [www.territoiresvendomois.fr/pluih](http://www.territoiresvendomois.fr/pluih)

# Le PLUiH s'appuie la diversité et les spécificités des communes qui composent son territoire :



- La CATV aujourd'hui :**
- 65 communes
  - 18 PLU
  - 18 Cartes communales
  - 29 au Règlement National d'Urbanisme (RNU)
  - La commune de Selommès est concernée par le RNU



Pour en savoir plus rendez-vous sur le site internet dédié: [www.territoiresvendomois.fr/pluih](http://www.territoiresvendomois.fr/pluih)